



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 100787

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des jeunes diplômés qui occupent de plus en plus des emplois au-dessous de leur niveau de formation. Pris dans la spirale du chômage malgré cinq années d'études supérieures, les jeunes se tournent vers des postes très éloignés de leur formation : vendeuse, caissière... Cette jeunesse déclassée se sent profondément abandonnée, malgré de bons diplômes en poche ou réputés. Ce phénomène, selon l'INSEE, a pris une ampleur inquiétante. Un jeune sur quatre est concerné et le taux s'intensifie pour les anciens étudiants. On a trop bercé d'illusions les jeunes diplômés qui sortent du système scolaire. En effet, la notion que le diplôme est synonyme d'embauche et surtout de l'obtention du poste de son choix est obsolète puisque s'il a été constaté une recrudescence du nombre de diplômés, à l'inverse les postes à responsabilités ont sérieusement diminué. Pourtant ce phénomène était prévisible puisque certains l'annonçaient depuis environ deux décennies. Ils ajoutaient même que « les réservoirs d'emplois se trouveront dans la restauration, le gardiennage ou le soin à la personne ». Ce qui est avéré aujourd'hui. Par ailleurs, l'Association française des entreprises privées (Afepe) affirme que le problème actuel est moins celui des jeunes pas assez formés que celui des jeunes dont la formation se révèle totalement inadaptée aux besoins du marché du travail. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son sentiment à ce sujet et de lui préciser les mesures qu'il envisage pour endiguer ce problème.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100787

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7715